



« Développer son activité grâce à la collaboration »

Objectifs :

A l'issue de la formation, le bénéficiaire sera capable de développer son activité professionnelle en s'appropriant les outils de développement d'activité et de collaboration.

- Identifier et lever ses freins psychologiques et ses croyances limitantes liés à la collaboration.
- Clarifier sa relation à l'argent dans le cadre de partenariats professionnels.
- Définir ses valeurs fondamentales comme filtre de sélection de partenaires.
- Cartographier son écosystème et identifier des partenaires potentiels pertinents et complémentaires.
- Comprendre et mettre en pratique les principes de réciprocité dans la collaboration.
- Rédiger et présenter une proposition de collaboration concrète à un partenaire potentiel.
- Construire un plan d'action personnel avec 3 actions réalisables dans les 30 jours.

Compétences visées :

Compétences comportementales (soft skills) (hard skills)

- Définir sa propre posture collaborative
- Entretenir une relation saine à l'argent en partenariat
- Communiquer avec authenticité dans les relations professionnelles
- Formuler une proposition claire et ajustée

Compétences opérationnelles

- Cartographier son écosystème de partenaires
 - Rédiger une proposition de collaboration
 - Présenter oralement une proposition à un partenaire
 - Construire un plan d'action opérationnel à 30 jours
-

Document actualisé le 28/06/2026 V1



Public : Indépendants, entrepreneurs, consultants, formateurs, coaches et professionnels libéraux ayant une offre déjà définie et validée.

Prérequis : Exercer une activité indépendante avec une offre de services ou de produits clairement définie. Si ce prérequis n'est pas rempli, un coaching préalable de positionnement d'offre peut être proposé.

Durée de formation : 21 heures (3 jours)

21 heures — 2 jours en présentiel + 2 demi-journées de suivi en visio

Prochaine session : 12-13 novembre 2026

PROGRAMME DE FORMATION DÉTAILLÉ

Journée 1 - LE MINDSET DE L'ENTREPRENEUR COLLABORATIF

MODULE 1 : Identifier son rapport à la collaboration

Durée : 3,5 heures

Objectif : A l'issue de ce module, le bénéficiaire sera capable d'identifier sa posture actuelle vis-à-vis de la collaboration et de transformer ses peurs en leviers d'action.

Contenu : Les 3 postures de l'entrepreneur vis-à-vis de la collaboration
La transformation des peurs en leviers

MODULE 2 : Explorer son rapport à l'argent et élargir sa vision du collaboratif

Durée : 3,5 heures

Objectif : A l'issue de ce module, le participant sera capable de repérer ses croyances liées à l'argent dans les partenariats et d'identifier la diversité des formes de collaboration possibles pour son activité.

Contenu : « Mon rapport à l'argent dans la collaboration »

Questionnaire d'auto-évaluation, identification du profil, exploration des croyances
Cartographie des formes de collaboration possibles

Document actualisé le 28/06/2026 V1



Journée 2 - PASSER À L'ACTION : CONSTRUIRE SES COLLABORATIONS

MODULE 3 : Clarifier ses valeurs et cartographier ses partenaires

Durée : 3,5 heures

Objectif : A l'issue de ce module, le participant sera capable de définir ses valeurs non-négociables comme critères de sélection de partenaires et de représenter visuellement son écosystème de collaborateurs potentiels.

Contenu : « Mes valeurs, boussole de la collaboration » :

- identification des 3 valeurs non-négociables
- cartographie de mes partenaires potentiels

MODULE 4 : Mettre en pratique : proposer, convaincre, s'engager

Durée : 3,5 heures

Objectif : A l'issue de ce module, le participant sera capable de formuler et de présenter oralement une proposition de collaboration réelle à un partenaire de son écosystème et de formaliser un plan d'action concret à 30 jours.

Contenu : « La réciprocité : une clé pour équilibrer le système »

« La proposition de collaboration » : rédaction d'une proposition réelle destinée à quelqu'un de sa cartographie sur la base d'une trame

« Mon plan d'action — 3 actions dans 30 jours » : formalisation individuelle (avec qui, quoi, quand)

Deux demi-journées en visio, espacées de 4 à 6 semaines, pour :

- Partager les retours d'expériences sur les premières collaborations engagées.
- Identifier les obstacles rencontrés et ajuster le plan d'action.
- Renforcer la dynamique collective entre participants.

Le Prix : 750 € si financement FIFPL/Agéfice ou autre OPCO

600 € si autofinancement

Paiement de 50 % à l'inscription, solde une semaine avant la formation.

Inscription : Pour toute demande d'information ou d'inscription, veuillez nous contacter au 06 73 41 29 06 ou par email : gwladys.coaching@gmail.com

Document actualisé le 28/06/2026 V1



Les formatrices

Gwladys Verstavel — HappyGwlad

2 rue Wace, 14000 Caen • gwladys.coaching@gmail.com • 06 73 41 29 06 • happygwlad.fr

Gérante et formatrice de HappyGwlad depuis 2014, Gwladys Verstavel accompagne les individus et collectifs dans leurs transitions professionnelles et personnelles. Elle est certifiée formatrice professionnelle (Zen Pro, 2016) et coach professionnelle (Zen Pro, 2014), et intervient également en tant que consultante vacataire à l'IRTS depuis 2020 sur des dispositifs d'analyse des pratiques professionnelles et d'accompagnement au changement.

Domaines d'intervention :

- Accompagnements individuels et collectifs, bilans de compétences, reconversion
- Facilitation de groupes de codeveloppement et d'analyse de pratiques
- Ingénierie et pilotage de projets de formation
- Accompagnement entrepreneuriat féminin (#wonderentrepreneuse)

Formation universitaire :

- 2022 : Formation aux bilans de compétences (Compétences pour tous)
- 2016 : Certification Formatrice Professionnelle (Zen Pro)
- 2014 : Certification Coach Professionnel (Zen Pro)
- 2002 : Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé (I.F.T.S. Hérouville Saint-Clair)

Magali Lavallière — Coach & Formatrice

10 La Rivière, 35770 Vern-sur-Seiche • magalilavalliere@gmail.com • 07 64 01 85 55 • magalilavalliere.fr

Coach indépendante et formatrice depuis 2017, Magali Lavallière accompagne les indépendants et les professionnels dans leur développement personnel et entrepreneurial. Elle a accompagné plus de 500 personnes en coaching individuel, conçu et animé des formations pour diverses structures (dont l'EHESP), et développe une pédagogie créative fondant l'expérience sur l'intelligence collective.

Document actualisé le 28/06/2026 V1

**Domaines d'intervention :**

- Coaching entrepreneurial : stratégie, marketing, prospection, communication
- Bilans de compétences et orientation professionnelle
- Formations en management, communication et intelligence collective (EHESP — 15 journées/an)
- Animation d'ateliers Ikigai, QVCT, créativité, PNL, CNV

Formation :

- 2025 : IA — enjeux pour les métiers du coaching et de la formation
- 2023 : « Coup de théâtre sur vos formations » — improvisation et techniques de mise en scène au service de la pédagogie
- 2021-2022 : Formation de formateur « Former avec une pédagogie active et créative »
- 2016 : Praticien en coaching, hypnose et PNL — INCTB
- 2001 : Diplôme ESCP-Europe, spécialité marketing

QUELQUES CHIFFRES: Indicateurs de résultats

Cette formation n'a pas encore fait l'objet d'une session réalisée. Les indicateurs de résultats seront publiés après les premières sessions, sous réserve d'un volume de bénéficiaires suffisant. »

Moyens Techniques : Salle lumineuse avec vidéoprojecteur

Adaptation et suivi de la formation :

Un suivi de la formation et accompagnement seront réalisés tout au long de la formation.

La formation pourra être adaptée pour pallier à des difficultés majeures rencontrées par l'apprenant.

Évaluation de parcours :

Le contrôle de connaissances permettant de vérifier le niveau de connaissances acquis, est effectué selon les modalités suivantes : QCM

Document actualisé le 28/06/2026 V1



Évaluation du besoin :

Un questionnaire sera proposé pour analyser l'adéquation du besoin de formation avec les formations dispensées.

Test de positionnement : Un test de positionnement sera proposé pour adapter la formation avec le niveau de connaissance du stagiaire

Validation de votre inscription :

A l'issue de votre candidature, vous recevrez par email une convocation pour participer à la formation accompagner d'un livret d'accueil récapitulant l'ensemble des informations vous permettant de vous préparer.

Délai d'accès :

Un délai minimum et incompressible de 14 jours entre l'inscription et l'accès à la formation est appliqué.

Handicap :

Toutes les formations dispensées à VERSTAVEL GWLADYS HAPPYGWLAD sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Lors de l'inscription à nos formations, nous étudions avec le candidat en situation de handicap et à travers un questionnaire les actions que nous pouvons mettre en place pour favoriser son apprentissage.

Pour cela, nous pouvons également nous appuyer sur un réseau de partenaires nationaux préalablement identifiés.

Coordonnées du référent handicap :

AGEFIPH

Pascale LOBREAU
06 81 36 27 07
pascale.lobreau@alfeph.normandie.fr

MDPH

MDPH 14 17 rue du 11 novembre 14000 Caen
0 800 100 522
mdph@calvados.fr

CAP EMPLOI

Parc Athéna4/6 Rue Ferdinand BUISSON
14280 - Saint-Contest
Tel : 02 31 93 24 24

Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés

Association APAJH du Calvados
13 Boulevard Charles Sauria 14123 Ifs

Document actualisé le 28/06/2026 V1



ACCESSIBILITÉ

En application de l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 et du décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019 ce document présente la politique de VERSTAVEL GWLADYS HAPPYGWLAD en matière d'accessibilité numérique.

1. RESPONSABLE ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE

Pour veiller continuellement à l'accessibilité des contenus numériques, VERSTAVEL GWLADYS HAPPYGWLAD a nommé un responsable de l'accessibilité numérique.

Celui-ci a pour missions :

- De veiller à la mise en place de processus pour l'accessibilité des contenus numériques ;
- De rendre compte au responsable de la formation des contenus et des services numériques, ainsi que de tout besoin d'amélioration ;
- De s'assurer que la sensibilisation aux exigences de l'accessibilité est encouragée dans l'établissement ;
- D'être l'interlocuteur premier sur tous les sujets d'accessibilité numérique.

2. ACTION DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION

Pour répondre au besoin de sensibilisation et de formation des membres de VERSTAVEL GWLADYS HAPPYGWLAD, un plan de formation sera déroulé sur les trois prochaines années. Ces formations seront réalisées selon la méthode la plus appropriée pour répondre aux spécificités de la formation, soit par des dispositifs à distance synchrones ou asynchrones, soit par des dispositifs en présentiel.

3. GUIDE DES BONNES PRATIQUES

Pour que la prise en compte de l'accessibilité dans la fabrication des contenus et la mise en place des services numériques deviennent des éléments de la qualité, chaque pôle intégrera les bonnes pratiques de l'accessibilité adaptées à ses contenus et outils. Cette adaptation sera issue des expériences faites lors de nos formations.

Document actualisé le 28/06/2026 V1



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Modalités de règlement

Le paiement sera dû en totalité à réception d'une facture émise par l'organisme de formation à destination du bénéficiaire. Paiement de 50 % à l'inscription, solde une semaine avant la formation.

Non réalisation de la prestation de formation

En application de l'article L6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les bénéficiaires et l'organisme de formation, que faute de résiliation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, « VERSTAVEL GWLADYS HAPPYGWLAD » est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires. « VERSTAVEL GWLADYS HAPPYGWLAD » ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à « VERSTAVEL GWLADYS HAPPYGWLAD », les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de « VERSTAVEL GWLADYS HAPPYGWLAD ».

Devis et attestation

Pour chaque action de formation, un devis est adressé en deux exemplaires par « VERSTAVEL GWLADYS HAPPYGWLAD » au Client. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doivent être retourné à « VERSTAVEL GWLADYS HAPPYGWLAD » par e-mail.

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre « VERSTAVEL GWLADYS HAPPYGWLAD », l'OPCO ou le Client.

À l'issue de la formation, « VERSTAVEL GWLADYS HAPPYGWLAD » remet une attestation de formation au Stagiaire.

Document actualisé le 28/06/2026 V1



Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO, « VERSTAVEL GWLADYS HAPPYGWLAD » lui fait parvenir un exemplaire de la feuille d'émargement accompagné de la facture.

Une attestation d'assiduité pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande.

Dédommagement, réparation ou dédit

En cas de renoncement par le bénéficiaire avant le début du programme de formation

- Dans un délai compris entre 2 semaines et 1 semaine avant le début de la formation : 50% du coût de la formation est dû.
- Dans un délai compris entre 1 semaine et 48 heures avant le début de la formation : 75 % du coût de la formation est dû.
- Dans un délai inférieur à 48 heures avant le début de la formation : 100 % du coût de la formation est dû.

Le coût ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par « VERSTAVEL GWLADYS HAPPYGWLAD » pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. À ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de « VERSTAVEL GWLADYS HAPPYGWLAD ». Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau du(des) participant(s) ou de la dynamique de la session.

Confidentialité et communication

« VERSTAVEL GWLADYS HAPPYGWLAD », le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par «

Document actualisé le 28/06/2026 V1



VERSTAVEL GWLADYS HAPPYGWLAD » au Client. « VERSTAVEL GWLADYS HAPPYGWLAD » s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires. Cependant, le Client accepte d'être cité par « VERSTAVEL GWLADYS HAPPYGWLAD » comme client de ses formations. À cet effet, le Client autorise « VERSTAVEL GWLADYS HAPPYGWLAD » à mentionner son nom, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, site internet, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Protection et accès aux informations à caractère personnel

L'organisme de formation s'engage à informer chaque Stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de « VERSTAVEL GWLADYS HAPPYGWLAD »
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le Stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : « VERSTAVEL GWLADYS HAPPYGWLAD » ou par voie électronique à : « VERSTAVEL GWLADYS HAPPYGWLAD ».

En particulier, « VERSTAVEL GWLADYS HAPPYGWLAD » conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation. Enfin, « VERSTAVEL GWLADYS HAPPYGWLAD » s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

Litiges

Si une contestation ou un différend ne peuvent pas être réglés à l'amiable, le Tribunal de CAEN sera seul compétent pour régler le litige.